

Le parcours no-kill est supprimé à partir de l'ouverture 2024

Les objectifs.

La création d'un parcours no-kill sur l'Ouatier a plusieurs objectifs :

- Préserver de la population de truites fario de l'Ouatier par remise à l'eau systématique de tous les salmonidés capturés.
- Augmenter le peuplement naturel de l'Ouatier par préservation des géniteurs de truites fario.
- Faire coïncider la pratique de la pêche avec la préservation d'une espèce sensible, la truite fario.
- Sensibiliser les riverains, les usagers et les élus au potentiel piscicole et écologique de l'Ouatier afin de limiter les pressions sur celui-ci.
- Créer un parcours no-kill dans le département du Cher qui en est dépourvu alors que ce type de gestion est répandu et approuvé dans d'autres départements français et à l'étranger.
- Faire évoluer les mentalités des pêcheurs qui, avec ce type de parcours, viennent avant tout pratiquer leur loisir et non avec l'intention de manger du poisson.
- Proposer un parcours sportif avec une densité de beaux poissons (supérieure à la taille réglementaire).
- Favoriser la pratique de techniques de pêche aptes à attirer les jeunes.
- Proposer une alternative aux traditionnelles réserves totales de pêche par des parcours où seul le prélèvement des espèces sensibles est interdit.

Ce parcours no-kill est instauré, par arrêté préfectoral, dans un premier temps pour une durée de 3 années (2011 à 2013). A l'issue de cette période, un bilan de la mise en place de ce parcours no-kill sera réalisé dans le but d'envisager ou non la reconduction de cette mesure de gestion. Le bilan portera à la fois sur l'impact de cette gestion sur les populations de truites de l'Ouatier mais également sur la fréquentation de ce parcours par les pêcheurs.

Un nouvel arrêté préfectoral du 17 décembre 2013 a reconduit le parcours no-kill pour 3

nouvelles années (2014 à 2016).

Un nouvel arrêté préfectoral du 1er mars 2017 reconduit le parcours no-kill pour 3 nouvelles années (2017 à 2019).

Le nouvel arrêté préfectoral ([voir ici](#)) du 3 mars 2021 reconduit le parcours no-kill pour 3 nouvelles années (2021 à 2023).

Afin d'évaluer l'impact de cette mesure de gestion particulière sur les populations de truite fario de l'Ouatier, un suivi des peuplements par pêche à l'électricité sera réalisé régulièrement. Ce suivi doit permettre d'évaluer l'évolution de la population, non seulement en termes de densité mais également en termes de structures de peuplement notamment pour mettre en évidence un éventuel recrutement naturel.

Le règlement.

- Toutes les techniques de pêche sont autorisées.
- Remise à l'eau obligatoire de tous les salmonidés quelles que soient leurs tailles.
- Hameçons sans ardillons ou avec ardillons écrasés obligatoires afin de limiter les blessures occasionnées au poisson et ainsi augmenter ses chances de survie après le lâcher.
- Afin d'éviter toute ambiguïté lors des contrôles, il est interdit pour un pêcheur pratiquant sur le parcours no-kill de transporter sur lui un salmonidé capturé sur un autre secteur.
- Concernant les autres points réglementaires (date, horaire de pêche, etc...) et la capture des autres espèces, la réglementation générale de la pêche en 1ère catégorie piscicole et le règlement intérieur de l'AAPPMA s'appliqueront.

Limites du parcours : [voir le plan](#) .

Recommandations aux utilisateurs.

Les pêcheurs fréquentant ce parcours doivent respecter leurs prises et l'environnement. Ainsi, il est demandé de suivre les recommandations suivantes :

- Le poisson ayant été ferré, il devra être récupéré le plus rapidement possible afin d'éviter son épuisement.
- L'utilisation de l'épuisette (mailles fines) est conseillée afin de limiter le temps de la capture et diminuer ainsi le stress du poisson.
- La manipulation du poisson une fois capturé devra être limitée:
- Garder le poisson dans l'eau le plus possible et éviter l'exposition à l'air.
- Décrocher le poisson dans l'eau dans la mesure du possible.
- Se mouiller les mains avant la manipulation.
- Ne jamais mettre les doigts dans les branchies.
- Tenir les gros poissons à l'horizontale.
- Couper le fil en cas d'engame profond.

La garderie est bien évidemment chargée de faire respecter le règlement de ce no-kill en verbalisant les éventuelles infractions, cependant l'AAPPMA compte sur les pratiquants motivés par ce type de parcours pour informer et convertir les pêcheurs un peu moins convaincus. Tout signalement aux membres du bureau d'une action répréhensible observée lors d'une partie de pêche contribuera à la réussite de ce parcours.